

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 9 février 2017
Rapporteur :
Madame Fabienne COÏC**

N° 28

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 15/02/2017
- la transmission au contrôle de légalité le : 14/02/2017 (accusé de réception du 14/02/2017)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération*

44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex

**Régie pour l'exploitation cinématographique art et essai de Quimper
Subvention de la ville de Quimper**

Il est proposé d'attribuer une subvention de fonctionnement à la régie cinéma pour un montant total de 104 000 €.

A la suite de la fermeture du cinéma du Chapeau rouge, la Régie pour l'exploitation cinématographique art et essai de Quimper occupe deux salles du complexe des Arcades qui constituent sous le nom de Quai Dupleix l'équipement cinématographique municipal dédié au cinéma d'auteur, à l'art et essai et au jeune public.

Afin de permettre à la Régie de poursuivre ses missions de service public dans un contexte économique profondément modifié, et conformément à la possibilité ouverte par le code général des collectivités territoriales (art. L2224-2) dans le cas où des exigences de service public conduisent la collectivité à imposer des contraintes particulières de fonctionnement, la ville de Quimper envisage de lui attribuer une subvention qui lui permettra de faire face au coût du loyer des locaux dont elle dispose ainsi qu'au coût du recours au personnel des Arcades pour raisons de sécurité.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser monsieur le maire à verser cette subvention dont le montant s'élève en 2017 à 104 000 € (imputation 314.657364.810).